

DEC191270DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Claudine Colon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8109 intitulée Laboratoires d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8109, intitulée Laboratoire d'études spatiales et d'instrumentation astrophysique (LESIA), dont le directeur est M. Vincent Coudé du Foresto ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Claudine Colon, IE, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 25 avril 2019

Le directeur d'unité
Vincent Coudé du Foresto

CNRS
Délégation Ile-de-France Meudon
1 place Aristide Briand
92195 Cedex
T. 01 45 07 50 50
www.cnrs.fr

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.